



Communiqué de presse

Bilan 2020 et objectifs 2021 : la Luxembourg Event Association (LEA) tire les leçons de la pandémie et envisage le futur

4 janvier 2021

Le 27 mai 2020 a été créée la Luxembourg Event Association (LEA) avec pour objectif prioritaire de représenter le secteur événementiel. En cette fin d'année, son Président, Charles Schroeder, tire les leçons de plusieurs mois placés sous le signe de la Covid-19 et détermine les priorités de l'association pour 2021.

C'est à la fin du mois d'avril 2020 que les principaux acteurs du secteur de l'événementiel luxembourgeois se sont regroupés pour fonder la Luxembourg Event Association (LEA). En ces temps de Covid-19, l'association s'est immédiatement montrée particulièrement dynamique et s'est d'emblée fixé plusieurs objectifs parfaitement complémentaires : défendre les intérêts des entreprises du secteur, devenir l'interlocuteur privilégié des instances gouvernementales, prendre des initiatives responsables visant à sauver les entreprises concernées et préserver l'emploi.

● Un secteur-clé de l'économie nationale

Le secteur événementiel représente environ 120 entreprises et 3.000 emplois au Luxembourg. Il s'agit donc de l'un des secteurs-clés de la vie sociale et économique du pays. À elle seule, la LEA – qui est affiliée à la Confédération luxembourgeoise du commerce (clc), , pour une plus grande visibilité – regroupe déjà 80 entreprises, représentant ainsi les deux tiers du secteur. Sa forte représentativité est donc indéniable.



Au cœur de l'Europe et de la Grande Région, le Luxembourg est réputé pour le nombre et la qualité des manifestations en tous genres qui y sont organisées tout au long de l'année. Foires et salons, congrès, workshops et présentations de produits, fêtes d'entreprises ou événements privés (mariages, anniversaires...), manifestations sportives et culturelles... rythment la vie des Luxembourgeois, mais aussi des populations frontalières qui sont attirées par la diversité, le niveau qualitatif et parfois l'originalité de tous les événements grand public ou professionnels « made in Luxembourg ».

Marquée par la pandémie de la Covid-19, l'année 2020 aura cependant fait exception. Comme d'autres secteurs professionnels, l'événementiel luxembourgeois a été frappé de plein fouet.

● Une première année très active pour la LEA

Pour sa première année d'existence, la LEA a été confrontée à une année aussi difficile que chargée. La Covid-19 et les strictes mesures gouvernementales visant à enrayer le développement de la pandémie dans le pays, ont eu pour conséquence de toucher durement plusieurs secteurs économiques, et notamment celui de l'événementiel.

Immédiatement, les responsables de la LEA ont pris leurs responsabilités et se sont manifestés auprès du monde politique afin d'alerter le Gouvernement sur la situation précaire du secteur. Les résultats obtenus ont été à la hauteur de l'écoute des responsables politiques et des efforts déployés par la LEA, ceci avec l'appui de la clc, de la Chambre de commerce et de l'UEL :

- Prolongation au-delà de la durée de l'état de crise du chômage partiel pour les collaborateurs des entreprises. C'était une mesure-phare voulue par la LEA visant à préserver le capital humain des entreprises du secteur.
- Développement rapide d'un « Fonds de relance et de solidarité ». Cette mesure a été négociée en étroite collaboration avec le Ministère des Classes Moyennes.
- Instauration d'une aide aux coûts non couverts. Les entreprises de l'événementiel ont énormément de charges diverses – fixes ou variables – qui pèsent lourdement sur leur trésorerie : loyers, assurances, matériel roulant, équipements professionnels... Grâce au soutien du Ministre Lex Delles, cette aide est disponible depuis le milieu du mois de décembre 2020.

● Une excellente écoute, une excellente réactivité

Ces très beaux résultats obtenus fournissent une aide bienvenue aux entreprises du secteur. Bien sûr, même cumulées, ces aides ne remplacent pas le chiffre d'affaires habituel de ces sociétés, mais elles permettent de mieux faire face à la crise exceptionnelle à laquelle il faut aujourd'hui, faire face.

Il est important de souligner le fait que tous les efforts menés par les responsables de la LEA n'auraient pas porté leurs fruits si les interlocuteurs politiques n'étaient pas restés à l'écoute et

n'avaient pas fait preuve d'une grande réactivité. Notamment Monsieur Lex Delles, Ministre des Classes Moyennes, et toutes ses équipes.

Un parfait exemple de cette réactivité est l'adoption de l'aide aux coûts non couverts. Elle a été votée à la Chambre des Députés le 17 décembre 2020 et les premiers décaissements aux entreprises ont déjà eu lieu avant la fin de ce même mois de décembre. Il faut saluer cette remarquable réactivité qui est d'autant plus essentielle qu'après dix mois de crise, les liquidités des entreprises du secteur sont au plus bas.

● La LEA se fixe des objectifs pour 2021

La Luxembourg Event Association (LEA) ne compte pas se reposer sur ses lauriers. Ses responsables sont conscients du fait que 2021 sera encore une année très difficile. Certes, l'arrivée des vaccins permet d'espérer une relative embellie sur le front de la pandémie, mais la période de vaccination de la population s'apparente à un marathon plutôt qu'à un sprint : il faudra un certain temps pour qu'elle soit menée à bien.

Pendant ce temps, les entreprises du secteur événementiel et leurs salariés continueront de souffrir. Au moins durant tout le premier trimestre 2021, en espérant une reprise relative, par étapes, dans la suite de l'année si les conditions sanitaires le permettent. En tout état de cause, il est d'ores et déjà évident que le chiffre d'affaires 2021 des entreprises sera encore nettement inférieur à celui de 2019, avant le début de la pandémie. À ce jour, les estimations raisonnables ne permettent pas d'envisager un retour à la situation d'avant crise, avant 2023.

D'ici là, les entreprises de l'événementiel doivent continuer à faire face au choc économique et social. C'est pour cette raison que la LEA va poursuivre ses efforts et continuer à représenter activement le secteur auprès du monde politique et du Gouvernement.

● La crise, et après...

L'après-crise nécessitera aussi la mobilisation de chacun : responsables et personnels des entreprises, monde politique, Gouvernement et responsables de la LEA. Il est certain que les entreprises auront un besoin impératif d'accompagnement. Surtout que l'après-crise correspondra au moment où les remboursements des « crédits moroses » - conclus en période de crise pour assurer les liquidités des sociétés – commenceront. Il est évident que les « Avances remboursables » et le « Prêt garanti par l'État » pèseront fortement sur la trésorerie des entreprises et leurs capacités d'autofinancement.

C'est dans ce contexte spécifique que la LEA poursuivra ses missions, avec comme priorité une proposition de soutien aux investissements. L'idée est de donner une chance de développement et



des opportunités d'innovation aux entreprises durement touchées par la crise et affaiblies par ses répercussions socio-économiques. Il s'agit d'une proposition que le Gouvernement luxembourgeois a tout intérêt à soutenir activement afin de préserver, non seulement une formidable vitrine du dynamisme luxembourgeois, mais aussi un secteur-clé de l'économie nationale et des milliers d'emplois. Il semble d'ailleurs que le Gouvernement ait déjà saisi toute l'importance de l'enjeu et la pertinence de cette proposition : Monsieur Lex Delles, Ministre des Classes Moyennes, a déjà marqué son accord pour ouvrir ce type de discussions.

En tout état de cause, la Luxembourg Event Association (LEA) restera fidèlement aux côtés des entreprises du secteur. En 2021 et au cours des années suivantes, l'association poursuivra son engagement en faveur du monde événementiel luxembourgeois, comme elle l'a fait inlassablement et efficacement au cours des premiers mois de la pandémie.

Contact presse :

Claude Bizjak, Directeur adjoint clc

info@clc.lu

Tél : 43 94 44 - 1